



Utilisation du nouveau service en ligne FacturActe

Dans l'[infolettre 034](#) du 2 mai 2016, nous vous informions des conditions permettant d'utiliser le service *FacturActe*, l'une étant que **votre compte de facturation (personnel ou administratif) ne doit pas être lié à une agence, sauf si l'agence a migré vers la nouvelle facturation à l'acte.**

La Régie constate que certains médecins mettent fin à leur accréditation auprès de leur agence ou apportent des modifications à leurs coordonnées de réception d'état de compte afin de pouvoir utiliser le service en ligne *FacturActe*. Une fois la facturation effectuée, ils réactivent leur accréditation auprès de leur agence ou modifient de nouveau leurs coordonnées afin de permettre une conciliation de l'ensemble de la facturation par l'agence.

Or, l'agence qui n'a pas migré n'est pas en mesure de traiter l'état de compte produit par le nouveau système de facturation à l'acte, puisqu'il est incompatible avec le système actuel.

Afin de remédier à cette situation, la Régie vous informe que dorénavant, le médecin qui procède à de telles modifications à son accréditation ou à ses coordonnées d'état de compte, recevra automatiquement un ou des états de compte en version papier, et ce, non seulement pour sa facturation à l'acte, mais pour tous ses modes de rémunération.

Nous vous rappelons que cette pratique peut rendre difficile la conciliation des demandes de paiement et des factures transmises à la Régie.

Si votre compte de facturation ne vous permet pas d'utiliser le service *FacturActe*, la Régie vous recommande de créer un nouveau compte de facturation. Cette pratique générera un état de compte distinct que vous pourrez choisir de recevoir en version papier ou d'acheminer par télécommunication à une agence ayant déjà migré vers le nouveau système de facturation à l'acte.

c. c. Agences commerciales de facturation

Courriel

services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca

Téléphone

Québec 418 643-8210
Montréal 514 873-3480
Ailleurs 1 800 463-4776

Télécopieur

Québec 418 646-9251

NOS PRÉPOSÉS SONT EN SERVICE
DU LUNDI AU VENDREDI,
DE 8 H 30 À 16 H 30
(MERCREDI DE 10 H 30 À 16 H 30)